



**HAL**  
open science

## Les collaborateurs politiques : des acteurs au cœur des entreprises politiques

Willy Beauvallet, Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Willy Beauvallet, Sébastien Michon. Les collaborateurs politiques : des acteurs au cœur des entreprises politiques. Beauvallet, Willy; Michon, Sébastien. Dans l'ombre des élus : une sociologie des collaborateurs politiques, Presses universitaires du Septentrion, pp.9-28, 2017, 978-2-75741804-8. hal-01870895

**HAL Id: hal-01870895**

**<https://hal.science/hal-01870895>**

Submitted on 3 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Introduction, Les collaborateurs d'élus : des acteurs indispensables aux entreprises politiques, *Willy Beauvallet et Sébastien Michon***

« Femmes et hommes de l'ombre », « conseillères et conseillers du prince », « lieutenants », « éminences grises », « hommes de confiance », « garde rapprochée », « entourage »... Les expressions ne manquent pas pour qualifier celles et ceux qui contribuent aux activités représentatives aux côtés des élus. Méconnues du grand public, l'actualité politique de l'année 2017 a mis le projecteur sur ces fonctions<sup>1</sup>. C'est à rebours de postures qui filent la métaphore du secret, du caché et des coulisses, voire du corruptible, qu'on se propose d'évoquer concrètement, à partir d'un ensemble d'études sociologiques, ce que sont et ce que font les acteurs au contact direct des élus et à leur service, au local et au national : administrateurs du parlement, conseillers des groupes politiques d'une assemblée, directeurs généraux des services de communauté urbaine, conjointes, membres des cabinets de maires ou de présidents de région. Les auteurs réunis ici montrent l'omniprésence de ces collaborateurs aux statuts multiples et leur importance désormais centrale dans le fonctionnement des institutions politiques et des activités représentatives. En s'intéressant aux propriétés de ces acteurs, à leurs pratiques concrètes, et aux concurrences qui les animent, l'ouvrage contribue à l'analyse d'un phénomène déjà ancien mais encore peu étudié en tant que tel<sup>2</sup>.

### **Les collaborateurs d'élus comme phénomène social**

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la figure du « politicien » engagé dans une « carrière » a pris le pas sur celle du « notable », associé aux élites sociales auxquelles revenaient traditionnellement l'occupation de positions électives censitaires. Pour qualifier ce mouvement, Max Weber a évoqué, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'émergence de « professionnels », vivant « de » et « pour » la politique (Weber, 1917). Bien que ce ne soit pas le cas de tous les élus<sup>3</sup>, les opportunités se sont de fait multipliées. Le nombre de positions électives a augmenté au cours de la V<sup>ème</sup> République (Boelaert, Michon et Ollion, 2017) : à l'Assemblée nationale et au

---

<sup>1</sup> L'actualité politique du début de l'année 2017 a été marquée par plusieurs controverses liées à la découverte de rétributions, sur des enveloppes réservées à l'emploi de collaborateurs personnels, de membres de la famille de plusieurs élus ou de permanents de parti politique. Outre la question de favoritisme à l'embauche, les controverses ont reposé sur un supposé travail fictif : les personnes n'auraient pas effectué le travail que les collaborateurs sont supposés fournir auprès des élus. En tant que telles, ces polémiques témoignent de l'institutionnalisation de ces emplois en lien avec l'activité politique. Dans les deux cas, débat public et procédures judiciaires, en dénonçant des emplois présumés fictifs, contribuent à formaliser les définitions légitimes de ces fonctions et de leur contenu.

<sup>2</sup> Ce projet a pris forme à la suite d'une section thématique organisée au Congrès de l'Association française de science politique en juillet 2015 à Aix-en-Provence. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants aux deux demi-journées, particulièrement les deux discutantes : Lucie Bargel et Delphine Dulong. Nous remercions également les directeurs de la collection d'accueillir cet ouvrage, ainsi que les évaluateurs anonymes du manuscrit pour leurs suggestions.

<sup>3</sup> Au niveau communal, les indemnités que les maires perçoivent mensuellement augmentent progressivement avec le nombre d'habitants, de 646,25 euros bruts dans les communes de moins de 500 habitants à 1634,63 euros dans les communes de 1000 à 3499 habitants et 2470,95 euros pour les communes de 10000 à 19999 habitants. Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL), 2016.

Sénat<sup>4</sup>, mais aussi et surtout au niveau local avec la création des conseils régionaux dans les années 1980, puis l'instauration et le développement des regroupements communaux dans les années 1990 et 2000 (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, syndicat d'agglomération nouvelle, syndicats de communes, syndicats mixtes, pôle métropolitain, etc.). Cette croissance du nombre de mandats s'est accompagnée d'une division accrue du travail politique (Phélippeau, 2005) et, depuis les années 1980, de la multiplication des collaborateurs que les élus recrutent. A la fin du XIXème et au début du XXème siècle, les entrepreneurs politiques émergents s'appuyaient sur de nouvelles rationalisations de l'activité politique via la mobilisation des membres de la famille (Phélippeau, 2002) ou des militants de partis politiques en plein développement. Désormais, les activités politiques ne se déploient qu'avec le soutien d'individus recrutés et rétribués pour assister les élus dans l'exercice de leurs fonctions. Les lois de décentralisation (Le Lidec, 2005), qui ont créé ou renforcé les positions dirigeantes locales, notamment au niveau régional ou intercommunal (Nay, 1997 ; Desage et Guéranger, 2011), et l'augmentation régulière des indemnités dont disposent les élus<sup>5</sup>, ont favorisé le développement et l'institutionnalisation d'équipes de collaborateurs autour des fonctions électives et dirigeantes (collaborateur ou assistant parlementaire, directeur et chef de cabinet d'exécutifs locaux, chargé de mission, conseiller technique, secrétaire) (Courty, 2005). Un véritable marché des emplois en lien avec le travail politique auprès des élus locaux et des parlementaires s'est ainsi développé.

Les exécutifs locaux s'avèrent assez proches dans leur fonctionnement des cabinets ministériels (Eyméri-Douzans et al., 2015), bien que les profils sociaux de leurs membres soient en revanche assez différents. Le nombre de collaborateurs de cabinet et de groupe politique rémunérés sur les fonds des collectivités territoriales atteignait 7 500 à la fin des années 2000 (Courty, 2005b, p. 15-16 ; Demazière et Le Lidec, 2008, p.140). Recrutés sur contrats temporaires, ces agents font partie des interlocuteurs quotidiens et patentés des dirigeants politiques locaux (Anquetin, 2005, Cadiou, 2005 et 2015), aux côtés des acteurs issus de l'administration tels que les directeurs généraux des services (Roubieu, 1999 ; Le Saout, 2014), les hauts fonctionnaires communaux (Bachelet, 2005) ou les secrétaires de mairie (Vignon, 2005), dont l'importance s'est également accrue à mesure que les compétences des différentes institutions se sont développées. La densification des équipes qui entourent les élus a pu accompagner le renforcement des figures exécutives, c'est-à-dire la concentration des pouvoirs aux mains des maires ou des présidents de région (Gardon et Verdier, 2013). Grâce à des collaborateurs plus nombreux, les équipes présidentielles se sont dotées de moyens renforcés pour surveiller, cadrer ou coordonner l'activité des services, des adjoints, des vice-présidents, ou des membres de la majorité, lesquels bénéficient en revanche d'équipes nettement moins étendues.

Le nombre de collaborateurs est également important auprès des parlementaires. Les équipes des députés, sénateurs, eurodéputés français sont certes de tailles bien plus réduites que celles des sénateurs états-uniens (en moyenne 34 personnes)<sup>6</sup>, mais elles s'élargissent nettement

---

<sup>4</sup> De 482 en 1962 à 577 après 1986 à l'Assemblée, de 264 sièges en 1964 à 348 au Sénat en 2011.

<sup>5</sup> Au Parlement européen par exemple, les crédits sont passés de 9 765 à 24 164 euros entre 2000 et 2017. À l'Assemblée nationale, les moyens mis à disposition des députés ont également été renforcés depuis les dispositifs introduits en 1968 puis 1975. En 2016, le « crédit collaborateur » est doté de 9 504 euros (brut salarial) en cas de gestion déléguée par l'assemblée ou 14 226 (brut patronal) en gestion directe par le député et permettant l'embauche d'un maximum de 5 collaborateurs. Il s'ajoute ainsi à « l'indemnité représentative de frais de mandats » (IRFM) d'un montant de 5 770 euros et qui peut également être mobilisée pour rétribuer des salariés.

<sup>6</sup> Le nombre de collaborateurs par élu est compris, au début des années 1990, entre 12 et 18 à la Chambre des représentants (avec une moyenne de 15), et entre 30 à 50 au Sénat (avec une moyenne de 34), sources : Romzek,

depuis une vingtaine d'années. Le nombre d'assistants de députés est passé de 0 en 1975 à 250 en 1989, puis à 2090 en 2013 (soit 3,6 par député)<sup>7</sup>. Celui en poste auprès des sénateurs a progressé de 96 en 1989 à 953 en 2013 (soit en moyenne 2,7 par sénateur)<sup>8</sup>. Au Parlement européen, le nombre moyen d'assistants auprès des élus français est passé de 2,3 assistants en 2007 à 3,0 en 2010 et 3,7 en 2012<sup>9</sup>. Il faut également évoquer la présence renforcée de deux catégories de personnes essentielles au fonctionnement des parlements : les agents des groupes parlementaires qui ont pour mission d'aider à l'harmonisation des positions entre les élus, et les fonctionnaires en charge du suivi du travail législatif qui rédigent une grande partie des amendements et la totalité des rapports parlementaires endossés par les élus, sans jamais les signer en leur nom propre. Leurs effectifs ne sont pas négligeables : côté groupe, on recense un peu plus d'une quarantaine de salariés pour le groupe majoritaire à l'Assemblée nationale et plus de 600 dans les divers groupes politiques du Parlement européen<sup>10</sup> ; côté fonctionnaires, on compte 183 administrateurs à l'Assemblée nationale<sup>11</sup>, et 2849 au Parlement européen<sup>12</sup>.

La présence de plus en plus massive de ces diverses catégories de collaborateurs politiques, qui participent peu ou prou à la conquête et à l'exercice des fonctions politiques, constitue un phénomène social dont les conséquences sur le fonctionnement du champ politique restent relativement méconnues. Qui sont et que font les collaborateurs d'élus constituent les deux questions auxquelles cet ouvrage ambitionne d'apporter des réponses inédites.

## Qui sont et que font les collaborateurs d'élus ?

Jusqu'à une période récente, les études relatives aux acteurs du champ politique français portaient surtout sur les élus, ponctuellement sur les membres des cabinets ministériels (Birnbau, 1977 ; Suleiman, 1976 ; Mathiot et Sawicki, 1999). Alors que de nombreuses études sont parues dans les années 1970 et 1980 sur les *staffs* et les *staffers* au Congrès des Etats-Unis (Patterson, 1970 ; Fox et Hammond, 1977 ; Salisbury et Shepsle, 1981, Henschen et Sidlow, 1986), en France, il a fallu attendre le milieu des années 2000 pour que des travaux paraissent sur les collaborateurs des membres de l'Assemblée nationale (Phélippeau, 2005 ; Fretel et Meimon, 2005 ; Courty et Havel, 2005 ; Le Lidec, 2008 ; Beauvallet, 2014) et du Parlement européen (Michon, 2005, 2014). Centrées sur des approches de sociologie politique ou de sociologie du travail, ces études ont été présentées dans le cadre de travaux plus larges sur « les mondes du travail politique » (Demazière et Le Lidec, 2014) ou encore les « pratiques de la représentation politique » (Mazeaud, 2014).

Ces travaux mettent en évidence les caractéristiques propres à ces groupes d'acteurs. Si une large part des collaborateurs se distinguent par l'importance de leurs ressources militantes, liées à un investissement dans un cadre partisan, ces dernières ne semblent produire d'effets que combinées avec des ressources de types « techniques », acquises dans le cadre de parcours scolaires et/ou professionnelles en lien avec les institutions ou le champ politique (études de droit et de science politique, activités au sein de collectivités territoriales,

---

Utter, 1997 ; De Gregorio, 1994. Pour des éléments sur d'autres pays, De Nantois, 2005.

<sup>7</sup> Seulement la moitié a un contrat à temps plein, 30% étant des contrats au mieux à mi-temps. Source : Questure Assemblée nationale, 2013.

<sup>8</sup> Sources : Courty, 2005b ; Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), 2013.

<sup>9</sup> Sources : Michon, 2014.

<sup>10</sup> Dont 279 personnes au secrétariat du groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates (APSD), 140 personnes au secrétariat du groupe Parti populaire européen (PPE), 89 personnes au groupe Verts-Alliance libre européenne (Verts/ALE).

<sup>11</sup> Auquel il faut ajouter 113 administrateurs adjoints, 172 assistants de direction et de gestion, et 412 agents.

<sup>12</sup> Sources : Assemblée nationale, Sénat et Parlement européen (2016).

d'entreprises de presse ou de communication...). Le succès et la multiplication de diplôme de niveau master destinés à former ce type de professionnel<sup>13</sup>, est un indicateur d'une forme de spécialisation, et, partant, d'une forme de concurrence entre ressources techniques et ressources militantes que l'on retrouve dans d'autres contextes, notamment dans le syndicalisme (par exemple, Wagner, 2005).

La sociologie des collaborateurs d'élus permet par ailleurs, en étudiant le rôle de ces derniers dans la production des biens symboliques concernés, d'insister sur la dimension collective du travail politique : les pratiques et les prises de positions des élus sont le résultat d'interactions entre un ensemble de personnes aux statuts inégaux. Ce qui est présenté comme une décision ou une pratique individuelle de l'élus est en fait le résultat d'une activité collective dont il importe de comprendre les modalités concrètes de production. Outils de « démultiplication des capacités d'analyse et d'intervention des élites politiques » (Phélippeau, 2012), les collaborateurs semblent devenus indispensables aux élus et aux dirigeants politiques. Ils les aident à embrasser des fonctions électives particulièrement prenantes (Lefebvre, 2014). Ils participent au travail d'interface (Nay et Smith, 2002) que les élus et les dirigeants politiques entretiennent avec un ensemble d'univers sociaux : partis politiques, administrations, médias, société civile organisée, citoyens... Ils proposent aux élus des éléments de langage et des modalités d'évaluation des dispositifs juridiques qui leur sont soumis par les administrations. Ils leur soumettent divers projets (amendements, rapports, communiqués de presse, etc.) susceptibles de traduire les orientations politiques supposées être les leurs. Ils participent en pratique aux négociations avec d'autres élus, des ministres ou des membres des administrations. Ils reçoivent souvent, au nom de l'élus, citoyens, représentants d'intérêt ou journalistes. Ils rédigent les nombreux courriers adressés par les élus à l'ensemble de leurs interlocuteurs (du communiqué de presse à la carte de vœux et autres mots amicaux caractérisant la sociabilité politique) (Courty et Havel, 2005). Ils tiennent leurs agendas (Godmer et Marrel, 2016) et leur rappellent leurs engagements, y compris domestiques, dans un contexte où la séparation des sphères professionnelles et privées n'est pas très toujours très franche, bien qu'elle tende, à se préciser.

Les travaux existants permettent enfin d'affiner la structuration des « mondes politiques » pour reprendre l'expression de Didier Demazière et Patrick Le Lidec (2014b). Entre les élus pour lesquels ils travaillent et qu'ils aspirent parfois à devenir (Michon, 2014), et les administratifs avec lesquels ils sont en relation sans pour autant en partager le statut à la fois prestigieux et protecteur (Beauvallet, 2014), les collaborateurs d'élus ont toutes les caractéristiques d'un « groupe dominé » (Courty, 2005b, p. 14) dont la position repose sur une forme de « remise soi » (p. 17). En témoignent les termes « d'auxiliaires » ou « d'assistant » fréquemment utilisés pour les désigner. Quelles que soient les configurations dans lesquelles les collaborateurs se trouvent placés, les élus en sont toujours le centre et la raison d'être. Les pratiques professionnelles des collaborateurs, le prestige et la réputation qu'ils peuvent acquérir autant que leur devenir dépendent très fortement des élus pour lesquels ils travaillent et dont ils sont les subordonnés (Michon, 2014).

Tout en prenant appui sur ces résultats, la sociologie des collaborateurs d'élus peut cependant être approfondie du point de vue de ce qu'ils sont autant que de ce qu'ils font. L'ouvrage renouvelle les analyses sur les collaborateurs d'élus, de trois manières au moins.

Les études rassemblées ici contribuent d'abord à l'entreprise de cartographie des

---

<sup>13</sup> Ce sont par exemple les Masters Affaires publiques et administration du politique (Universités Paris 1 et Paris 2), Travail politique et parlementaire (Université Paris 10), Métiers de cabinet (Université Lyon 2), Carrières publiques et métiers du politique (Université Versailles-Saint-Quentin), Ingénierie politique (IEP d'Aix-en-Provence)

collaborateurs des élus français entamée depuis un peu plus d'une décennie. Plusieurs enquêtes sont consacrées à des catégories de personnel peu ou pas abordées par la littérature existante, malgré des rôles souvent essentiels : collaborateurs au sein de groupes parlementaires, des conseils départementaux, de cabinets de maire et de président de conseil régional). Mais là n'est pas le seul objectif.

L'ouvrage analyse ensuite les collaborateurs comme les agents des « entreprises politiques » portées par les élus. Empruntée à Weber et Schumpeter, puis articulée au concept de « marché politique », l'expression a été mobilisée dans l'étude des partis politiques désignant alors un « type particulier de relation dans laquelle un ou des agents investissent des capitaux pour recueillir des profits politiques en produisant des biens politiques. Elle peut se présenter sous une forme individuelle ou collective, être temporaire ou permanente. On en repère les effets sur des marchés locaux différenciés ou sur un marché nationalement unifié (où les biens proposés tendent à s'homogénéiser). » (Offerlé, 2002, p. 12). Les collectifs que forment les élus et leurs collaborateurs représentent un autre type d'entreprise politique. A l'instar des partis, elles produisent un ensemble de biens politiques, fondés sur l'engagement de diverses formes de ressources, tout en étant le lieu de luttes, de concurrences et de rapports de domination : entre les collaborateurs et l'élu, et entre les collaborateurs.

Enfin, l'ouvrage montre que les activités représentatives ne peuvent être comprises sans prendre en considération ceux qui, même s'ils ne sont pas élus, participent directement à la conquête et à l'exercice des fonctions politiques. Bien qu'ils agissent au nom des élus pour lesquels ils travaillent, tous ces auxiliaires le font aussi en fonction de leurs intérêts propres, en lien avec les « raisons » de leur investissement dans ces entreprises politiques – « raisons » qu'il s'agit de mieux comprendre – et des positions qu'ils occupent dans les configurations caractéristiques de ces espaces.

Adossé à ce positionnement, cet ouvrage développe trois questionnements au cœur des enjeux associés à construction de ce marché, en cours d'extension, des postes en lien avec l'exercice des fonctions politiques et représentatives. Premièrement, le périmètre de ces entreprises politiques et de leurs activités. Des études sur un ensemble d'acteurs dont la position, le rôle et les logiques d'action sont ambivalents en raison de leur statut (administrateurs des assemblées, directeurs généraux des services, membres de la famille) permettent de mettre en évidence la diversité de celles et ceux qui participent au travail politique, et le caractère labile du périmètre des entreprises politiques des élus. Deuxièmement, les relations que les membres des entreprises politiques entretiennent les uns avec les autres. Plusieurs chapitres permettent d'approfondir les analyses sur la division du travail politique en se penchant sur les concurrences caractéristiques des agents qui entourent les élus, sur ce qui les motivent et ce qu'elles produisent. Troisièmement, le champ des possibles. L'analyse des entreprises politiques dans lesquels se retrouvent divers types de collaborateurs ne saurait faire l'impasse sur ce qu'ils font à la conquête et à l'exercice du pouvoir. Trois chapitres se penchent ainsi sur ce qui rend possible les circulations entre des positions de collaborateurs, et entre des positions de collaborateurs et des positions électives.

### ***Le périmètre des entreprises politiques***

Si la densification des cabinets et des équipes parlementaires est un fait marquant, le travail politique des élus n'est pas devenu collectif du jour au lendemain. Il a très tôt reposé sur les transactions qui s'établissent entre les élus et les hauts fonctionnaires des institutions dans lesquels ils évoluent (administrateurs des assemblées ou directeurs généraux des services). De même, l'enrôlement des membres de la famille – les conjointes notamment – résulte de la nécessité ancienne de rationaliser l'activité représentative (Phélippeau, 2002) et des effets

tout aussi anciens de la « patrimonialisation des mandats » électifs (Garraud, 1989), les mandats représentant des revenus et des avantages matériels ou symboliques dont certains élus font bénéficier les membres de leur famille, comme un juste retour des sacrifices consentis pour l'accès à ces positions. Or, malgré leur importance sur les activités quotidiennes des représentants politiques, le rôle des directeurs des services dans les collectivités territoriales (Roubieu, 1999 ; Gardon et Verdier, 2013), et surtout celui des administrateurs dans les assemblées ou des membres de la famille, ont très peu fait l'objet d'études jusqu'ici, encore moins les évolutions qu'ils connaissent avec l'élargissement des équipes.

Les chapitres de la première partie de l'ouvrage montrent que les collaborateurs des élus ne se réduisent pas aux collaborateurs officiels ou statutairement au service des élus. L'analyse gagne à prendre en considération des figures qui, bien que « non officielles » ou théoriquement autonomes sont présentes voire déterminantes dans l'organisation des activités représentatives. Les études permettent de renseigner les ressorts multiples de l'activité des élus et d'insister sur le caractère labile du périmètre de ces entreprises politiques.

C'est tout d'abord le cas des membres de la famille. Les polémiques concernant l'emploi de conjoints ou enfants de parlementaires (dont un candidat à l'élection présidentielle) ont publicisé le fait que des membres de la famille sont parfois rémunérés en tant que collaborateur. Si ces débats tendent à remettre en cause la légitimité de leur présence au sein d'entreprises politiques de plus en plus développées<sup>14</sup>, les membres de la famille n'en restent pas moins parmi les premiers collaborateurs des élus. Alors qu'ils entourent les élus quotidiennement, et depuis fort longtemps, ils forment une catégorie d'acteurs étonnamment occultée par la littérature<sup>15</sup>. Qu'ils soient salariés ou non, ils peuvent pourtant influencer les élus, soit de manière directe en pesant sur leurs actions et décisions, soit de manière indirecte en pesant, dans un contexte de saturation du temps politique (Lefebvre, 2014 ; Godmer, Marrel, 2016) sur l'organisation de leurs agendas et leurs disponibilités. Ils contribuent aussi, parfois très directement, à leurs activités politiques quotidiennes, via l'assistance qu'ils apportent au travail de représentation ou les positions qu'ils occupent autour des élus. Ils peuvent constituer des acteurs essentiels à l'entreprise politique, sans nécessairement se glisser dans la définition habituelle des postes associés aux collaborateurs professionnels. La contribution de Christelle Gris montre comment les conjointes peuvent mettre leur capital social au service de l'entreprise politique et/ou de prendre en charge de toute une série de tâches qui permettent à l'élu de se rendre disponible pour se consacrer à ses activités politiques. Elles apparaissent aussi comme un point de stabilité dans un contexte professionnel incertain et chronophage. L'un des intérêts de la recherche de C. Gris est de montrer que ce rôle est endossé de manière variable selon le degré de professionnalisation de l'élu, les caractéristiques du mandat, le moment de la mise en couple par rapport à la carrière politique ou encore l'origine sociale des conjointes. Car le rôle tenu par les conjointes des élus n'a rien d'évident ou de naturel : sa maîtrise nécessite des ressources sociales que toutes n'ont pas.

Ce ne sont pas seulement les membres de la famille qui interrogent la composition et le périmètre des entreprises politiques. Ce sont aussi, à l'opposé du spectre, les fonctionnaires. Martin Baloge s'intéresse aux administrateurs des deux chambres du Parlement français. L'étude du profil de ces fonctionnaires permanents, de leurs pratiques et contributions aux activités législatives et institutionnelles, permet d'éclairer les rapports entre administration et

---

<sup>14</sup> Au Parlement européen par exemple, l'embauche d'un membre de la famille comme assistant parlementaire est désormais interdit.

<sup>15</sup> A l'exception de la femme du baron de Mackau : Phélippeau, 2002.

politique qui naissent, au Parlement, d'une forme singulière de politisation fonctionnelle (Eymeri, 2003). M. Baloge souligne à quel point la position de ces fonctionnaires est ambivalente. Leur action au service des élus membres de majorités changeantes les conduit à devoir s'adapter aux attentes de leurs interlocuteurs, tout en veillant à ne pas remettre en cause la distance sur laquelle repose la force de leur position institutionnelle. Confrontés à la prise d'importance numérique et qualitative des conseillers de groupe et des collaborateurs personnels des élus, ils sont amenés à gérer des incitations contradictoires entre coopération croissante avec les autres types de collaborateurs et maintien de la spécificité de leur position de fonctionnaires neutres, au sein d'institutions dominées par le fait partisan.

Hélène Desfontaines et Jean-Yves Robin abordent quant à eux une autre catégorie de fonctionnaire : les directeurs généraux des services (DGS) au sein de collectivités territoriales. Sans être directement salariés des élus dirigeants, ces hauts fonctionnaires en sont statutairement dépendants, dans une logique qui rappelle celle du *spoil system*. Ils sont choisis, d'un côté pour leur connaissance et savoir-faire administratifs et managériaux, et d'un autre côté pour leur compatibilité politique et relationnelle avec l'élu dirigeant. Ils doivent à la fois mettre leur administration au service du projet politique de l'élu, et préserver leur propre autonomie. En ce sens, les DGS représentent pour les auteurs la figure type des agents intermédiaires sur lesquels reposent la définition concrète, parfois mouvante et incertaine, des frontières entre « politique » et « administration » et de la confusion entre « adoption » et « mise en œuvre » de la décision politique.

### ***Division du travail et concurrences au sein des entreprises politiques***

La multiplication des collaborateurs donne la possibilité aux élus de rationaliser l'usage des ressources associées aux positions qu'ils occupent et de gérer de manière plus efficace les contraintes subies. L'enjeu est d'abord quantitatif : traiter un maximum de demandes et de sollicitations dont les élus font l'objet ; suivre les multiples projets de loi qui s'enchaînent et s'impliquer dans leur examen, via la participation aux débats ou le dépôt d'amendements ; assumer des mandats multiples aux exigences accrues, etc. L'enjeu est également qualitatif dans le sens où il s'agit d'optimiser les possibilités associées aux positions électives, via la mobilisation d'un personnel de plus en plus dense, dédié et qualifié. L'une des dimensions de la fonction de parlementaire, de maire de grande ville ou de président d'exécutif local est ainsi, pour reprendre des termes indigènes, de « gérer » et « manager » des équipes de collaborateurs.

Pensées et appréhendées comme fonctionnelles, les entreprises politiques des élus forment des espaces de positions plus ou moins hiérarchisées et clivées, avec des fonctions, des statuts, des pratiques, des modes d'investissement et des profils contrastés (Anquetin, 2005 ; Fretel et Meimon, 2005 ; Beauvallet, 2014 ; Michon, 2014). Dans un cabinet par exemple se retrouvent des acteurs en position d'autorité (directeurs et chefs de cabinet), des généralistes (conseillers politiques), des spécialistes (conseillers techniques, chargés de mission, chargés de communication) et des administratifs (secrétaires). Certains de ces emplois sont occupés par des fonctionnaires, en partie (cabinet de collectivités locales) ou en totalité (administrateur dans les parlements). D'autres sont investis par des agents contractuels, sous contrats publics (collectivités locales, assistants parlementaires au Parlement européen affectés à Bruxelles-Strasbourg) ou privés (collaborateurs de groupes ou d'élus à l'Assemblée nationale et au Sénat, assistants parlementaires des parlementaires européens affectés en circonscription). Tous ces collaborateurs se différencient les uns des autres en raison de leurs parcours, des possibles qui s'offrent à eux ou encore des rapports à la politique et à l'action publique. Ainsi, les « technos » tendent-ils à se différencier des « politiques » en raison d'une ventilation

différentes des ressources scolaires, d'expériences militantes moins déterminantes (Fretel et Meimon, 2005 ; Michon, 2014), de carrières futures moins orientées vers les carrières politiques ou les postes qui en dépendent et de rapports moins instrumentaux à l'action politique.

Ces différences dans les profils, les attentes et les manières de faire, sont susceptibles de se traduire par des désaccords au sein des équipes, autour des prises de position adoptées par les élus ou des modalités de l'influence sur eux. De façon assez classique dans les univers du pouvoir (Elias, 1985), l'accès aux élus (ou aux directeurs de cabinet)<sup>16</sup> est l'objet de concurrences permanentes qui rythment le quotidien de ces entreprises politiques. Ces dynamiques concurrentielles n'ont guère fait l'objet d'études spécifiques. Elles déterminent pourtant les conditions de l'exercice quotidien des fonctions en cause et des modalités de l'après-collaboration. La deuxième partie de l'ouvrage éclaire ce qui se joue dans les « coopérations-concurrentielles » qui caractérisent ces entreprises politiques aux formes multiples, à partir de l'étude de divers types d'institution.

Benoît Demongeot, Sébastien Gardon et Éric Verdier appréhendent de cette façon le rôle des cabinets de présidents de région dans l'organisation du travail politique régional. Ils étudient leurs caractéristiques, les logiques de recrutement, le profil des agents qui les composent, et les tensions politiques auxquels ils doivent faire face au sein des configurations régionales. La comparaison entre différentes configurations régionales met en évidence des variations importantes selon le mode de gouvernement adopté par le président dans deux régions différentes, allant d'un « présidentialisme ombrageux » à un « présidentialisme tempéré ». L'affirmation contemporaine de ces cabinets n'empêchent pas une relative plasticité des logiques de leur institutionnalisation, non seulement au regard des postures adoptées par le président et des dynamiques de la majorité régionale, mais également des ressources et personnalités des directeurs de cabinets et DGS qui peuvent former un couple plus ou moins fonctionnel.

À partir de l'étude monographique d'un Conseil général, Pierre Bonnevalle montre de son côté toute la diversité que recouvre la catégorie « collaborateurs ». Travailler la pluralité des acteurs en présence (au sein du cabinet du président, au service d'un vice-président ou encore d'un groupe politique) et la multiplicité des pratiques qu'ils déploient lui permet de revenir sur l'opposition classique entre « militants » et « techniciens » et de la relativiser, dans la mesure précisément où elle est l'objet de dépassement permanent en fonction des contraintes et opportunités que rencontrent les uns et les autres. Si cette tension tend à constituer une grille de lecture des oppositions entre profils et ressources, elles fonctionnent surtout, comme le souligne Delphine Dulong dans sa postface, à la manière « d'un principe indigène de classement symbolique, produit par et dans la lutte des places ».

Julien Fragnon s'attache à rendre compte du travail politique dans un cabinet de maire d'une ville urbaine. Divers acteurs contribuent aux décisions qui émanent de cette structure, à partir de ressources et légitimités différentes. La division du travail, de même que les logiques concurrentielles entre les membres du cabinet, dépendent pour partie du profil et de la trajectoire antérieure des collaborateurs, qui opposent par exemple ceux qui mobilisent leur expertise technique à ceux qui jouent essentiellement de leur proximité partisane ou amicale. Mais les cabinets de maire ne sont pas seulement pluriels, ils sont aussi hiérarchisés. En leur sein, les directeurs de cabinet occupent une position centrale et une légitimité spécifique au regard de celle, plus institutionnelle des DGS : proches des maires, ils participent directement

---

<sup>16</sup> En tant que sources de privilèges symboliques et/ou financiers (salaires et répartition des enveloppes financières, des moyens informatiques disponibles, etc.), ou en tant qu'instances d'arbitrage des intérêts différenciés que les collaborateurs incarnent.

aux recrutements des membres du cabinet, entre lesquels ils distribuent le travail et régulent les concurrences. C'est sur cette base qu'ils assument, pour le compte du maire et dans son intérêt, les arbitrages politiques dont le gouvernement municipal est le produit.

Willy Beauvallet s'intéresse quant à lui à une toute autre institution. Dans les instances parlementaires, l'essentiel du jeu repose sur l'actualisation permanente du principe au fondement du champ politique lui-même : l'opposition entre une « majorité » et une « opposition ». Ce sont les groupes politiques qui incarnent au quotidien cette réalité par l'entremise des élus mais également de salariés dont l'activité, pour être méconnue du public et des commentateurs, n'en est pas moins essentielle et parfaitement intégrée par les autres acteurs du jeu parlementaire. L'étude des permanents de d'un des groupes politiques de l'Assemblée nationale illustre en cela, non seulement le caractère éminemment collectif du travail parlementaire mais également le poids des conjonctures politiques (être dans la majorité ou l'opposition) sur l'orientation des pratiques professionnelles. Elle permet également de s'intéresser aux modalités de leur circulation dans le champ politique et de leur sortie. Quel avenir à la politique lorsqu'elle est exercée de manière professionnelle au sens propre du terme ? Parallèlement aux investissements proprement électifs qui font l'objet de la partie suivante, la contribution pointe la relation intime associant désormais travail politique et représentation des intérêts.

### *Les entreprises politiques comme antichambres du métier politique*

La troisième partie renseigne sur ce que les postes de collaborateurs font à la sélection des élus et à l'articulation entre postes de collaborateur et postes électifs. Quand et comment le passage par une entreprise politique fait-il office « d'accélérateur de carrière » dans le cadre d'une carrière politique ou élective ?

Dans l'ensemble, les élus demeurent peu représentatifs de la société dans sa structuration sociale, sexuelle ou « ethnique ». Les deux dernières décennies témoignent cependant d'un certain nombre d'évolutions (e.g. Lefebvre et Sawicki, 2006 ; Behr et Michon, 2013). C'est le cas de la relative féminisation à la suite des réformes et des mobilisations relatives à la parité (Achin et al., 2007 ; Bereni, 2015). C'est également le cas de la prise d'importance des anciens collaborateurs politiques, passés par un cabinet ministériel ou un poste de collaborateurs d'élus (assistants parlementaires, permanents, membres de cabinet d'un exécutif local). Ces postes font de plus en plus figure d'étapes essentielles pour accéder aux principales positions électives ou dirigeantes dans le champ politique. À l'Assemblée nationale, si 2% des députés de la VI<sup>e</sup> législature (1978-1981) avaient été collaborateurs d'élus, tel est ensuite le cas de 12% des élus de la XI<sup>e</sup> (1997-2002), 21% des élus de la XIII<sup>e</sup> (2007-2012), et 26% des élus de la XIV<sup>e</sup> (2012-2017)<sup>17</sup>. Au sein du groupe des maires des villes de plus de 30 000 habitants, la part des personnes issues des « entourages locaux » (cabinets de maires, collaborateurs de conseils généraux ou régionaux ou bien d'EPCI), auparavant insignifiante (1% en 1983) est désormais conséquente (25% en 2014) (Rouban, 2015). Si les dirigeants politiques ont occupé plus fréquemment un poste de collaborateurs d'élus, ils ont aussi de plus en plus exercé exclusivement ou presque une activité politique : ils « sont et ont toujours été des professionnels de la politique » (Gaxie, 2015, p. 23). Un cursus spécifique s'est donc développé entre deux filières classiques d'accès aux positions centrales du champ politique (Dogan, 1967 ; Birnbaum, 1977) : d'une part, la filière d'accès direct au centre, celle des personnes qui entament une carrière politique au plus près du pouvoir, au gouvernement par exemple, après avoir été membre d'un cabinet ministériel ; d'autre part, la

---

<sup>17</sup> Source : enquête Propolis, cf. Boelaert, Michon, Ollion, 2017.

filière ascendante partisane ou militante, celle de ceux qui sont entrés dans un parti ou un syndicat comme « militants de base », et qui « gravissent progressivement tous les échelons de la hiérarchie interne » et des postes électifs (Gaxie, 2000, p. 78). Désormais, le cursus emprunté par les collaborateurs d'élus s'impose progressivement dans l'ensemble des partis (Boelaert et al., 2017). Il débute dans les mouvements de jeunesse de partis (Mouvement des Jeunes socialistes, Jeunes Républicains, Jeunes écologistes, Jeunes « marinistes », etc.), et se poursuit par l'exercice de fonctions de collaborateurs d'élus, avant un accès à des mandats électoraux rémunérateurs (Bargel, 2009). L'exercice des fonctions de collaborateurs offre une occasion privilégiée de socialisation et d'apprentissage du métier politique (Bargel, 2014), tout en permettant de développer un capital social ajusté à la conquête des suffrages

L'avènement de ce cursus a récemment été dénoncé par des acteurs politiques (députés, candidats à l'élection présidentielle, élus locaux) et un ensemble de commentateurs de la vie politique. Les chapitres de la troisième partie n'ont pas pour objet de valider ou d'invalider ce qui relève surtout de luttes internes pour la définition des ressources politiques légitimes et du capital spécifique propre à cet univers social, mais plutôt d'en proposer des analyses scientifiques. En ce sens, ils montrent que, comme souvent, les processus observés sont plus complexes que ce que pourrait laisser penser les pourfendeurs d'une « république des collaborateurs ». Si les postes de collaborateurs politiques s'imposent de plus en plus comme une antichambre des positions électives, modifiant en partie les modalités de sélection du personnel politique, ce n'est pas un processus uniforme. La distinction entre ceux qui deviennent élus et les autres, met en exergue une distinction entre « permanents » et « intermittents » de la politique qui structure le marché des emplois en lien avec l'activité et le champ politique. Le passage des positions de collaborateurs vers celles d'élus est en fait lié à un ensemble de conditions sociales et de dynamiques conjoncturelles.

L'étude de Vanessa Jérôme sur les collaborateurs d'élus Europe Ecologie Les Verts (EELV) qui sont susceptibles de devenir élus illustre particulièrement cet aspect. Menée auprès des collaborateurs du groupe et des élus de l'Assemblée nationale, son enquête rend compte d'une relative pluralité dans les profils de ces acteurs. Cela permet d'expliquer la diversité des rapports au métier de collaborateurs et des ressources détenues par ces derniers, plus ou moins adaptées à une carrière élective. Si l'expérience de la collaboration avec des élus nourrit l'ambition de certains, d'autres sont gagnés par le dégoût d'un monde de rivalités inter et intra partisans dont ils ne parviennent pas à accepter ou reconnaître les règles et les logiques, et n'envisagent pas ou plus de devenir élus. S'intéresser au processus d'accès à des mandats, et aux passages en train de se faire d'une position de collaborateur à une position d'élus, permet de ne pas se focaliser sur ceux qui y parviennent, et de considérer ceux qui n'y parviennent pas. Et la comparaison entre ceux qui entrent et ceux qui n'entrent pas, parce qu'ils n'ont pas réussi mais aussi parce qu'ils ont renoncé à tenter leur chance, permet de comprendre les processus à l'œuvre et ce qui favorise ou ne favorise pas les carrières politiques.

A partir d'une enquête menée dans deux départements français, sur les cadres partisans et les candidats socialistes au cours des années 1990 et 2000, Grégory Hû contribue à l'appréhension du phénomène en s'intéressant au cursus d'accès à des positions de dirigeants politiques via des fonctions de collaborateurs. Il constate un ensemble de transformations dans les profils sociaux des dirigeants socialistes, et la part prise par les auxiliaires d'élus parmi eux au détriment, notamment, des enseignants. Il note également des variations dans l'ampleur du phénomène entre les deux départements étudiés. L'arrivée massive aux postes de dirigeants et d'élus est ainsi moins importante au sein du département où des élus arrivent à se maintenir durablement. Il invite ainsi à prendre en compte l'historique et l'état des jeux politiques et partisans au sein des configurations politiques locales, pour comprendre les transformations récentes des logiques du recrutement politique au sein du Parti socialiste.

Egalement centré sur le Parti socialiste, la contribution de Rémi Lefebvre développe un aspect complémentaire. Partant du constat formulé par G. Hû – la figure modale de l'élus socialiste enseignant a fait place à celle de l'élus collaborateur ou fonctionnaire territorial –, R. Lefebvre étudie les conditions d'accès aux postes électifs d'un ensemble de collaborateurs d'élus en s'intéressant à leurs profils et aux mandats qu'ils détiennent. Il constate une série de « paliers » et « d'effets cliquet » dans l'accès des collaborateurs à ces mandats. Il montre surtout que leurs trajectoires sont moins « programmées » et « plus diverses » que ce qu'en disent les commentateurs qui dénoncent cette évolution. On comprend du même coup l'intérêt d'étudier plus finement, non seulement les trajectoires des collaborateurs qui deviennent élus, mais également la relation des collaborateurs avec leur élu. Cette relation « faite à la fois d'identification et de domination » est déterminante sur la suite de la carrière des collaborateurs, et leur entrée en politique électorale. L'entrée dans une carrière élective des collaborateurs est souvent liée à la proximité avec l'élus pour lequel ils ont travaillé. Dans le champ politique, à gauche comme à droite, beaucoup d'élus ont de fait été cooptés par un « père politique » – plus rarement « une mère politique », le cas typique étant celui des députés qui ont succédé à l'élus dont ils étaient le collaborateur parlementaire. Dans ces formes de patronage, les collaborateurs héritent d'une circonscription, de ressources symboliques, et d'un capital social, dont la valeur est liée à la capacité de l'impétrant de se montrer fidèle à son aîné.

Cet ouvrage propose donc de lever le voile sur un ensemble d'individus qui, pour être peu visibles de l'extérieur, n'en sont pas moins devenus des acteurs ordinaires du fonctionnement quotidien de la démocratie représentative. S'il offre de ce point de vue une contribution à la sociologie des entreprises politiques qu'ils forment avec les élus, il permet aussi d'esquisser des pistes à creuser. Il appelle ainsi à l'élargissement des analyses aux catégories d'acteurs qui restent assez largement méconnus, comme les collaborateurs évoluant dans les univers politiques de la droite et du centre, ou aux fonctions encore peu travaillées, comme celles des administrateurs des parlements (au Parlement européen notamment). Il conviendrait également de revenir sur cet angle mort de l'analyse du travail politique : le poids et le rôle des groupes d'intérêt qui deviennent inhérents aux activités représentatives (Courty et Gervais, 2016). Il invite enfin à ouvrir ce qui demeure un angle mort des études sur les acteurs politiques en général : l'appréciation détaillée et précise de leur rôle, leur poids dans la construction des décisions et des politiques publiques.

## Références

Catherine Achin et al., *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

Virginie Anquetin, « Du parti au cabinet du maire. La difficile reconversion des ressources militantes dans le travail de collaborateur », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 218-238.

Franck Bachelet, « Les hauts fonctionnaires intercommunaux : Sociologie et politique », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°99, 2005, p. 118-125.

Lucie Bargel, *Jeunes socialistes, jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009.

Lucie Bargel, « Apprendre un métier qui ne s'apprend pas. Carrières dans les organisations de jeunesse des partis », *Sociologie*, vol. 5(2), 2014, p. 171-187.

Willy Beauvallet, « Pour une sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires : l'exemple de l'Assemblée Nationale », dans Alice Mazeaud (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 163-178.

Valentin Behr et Sébastien Michon, « The representativeness of French cabinet members in the Fifth Republic: A smokescreen? », *French Politics*, vol. 11(4), 2013, p. 332-355.

Laure Bereni, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

Pierre Birnbaum, *Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris. Seuil, 1977.

Julien Boelaert, Sébastien Michon et Etienne Ollion, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'Agir Editions, 2017.

Stéphane Cadiou, « Réussir en politique. Les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus locaux », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 239-260.

Stéphane Cadiou, « Les exécutifs locaux », *Revue française d'administration publique*, 2015, n°154, p. 337-349.

Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2005.

Guillaume Courty, « A la découverte du travail de collaboration politique » dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2005b, p. 7-26.

Guillaume Courty et Julie Gervais (dir.), *Le lobbying électoral. Groupes en campagne présidentielle (2012)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2016.

Guillaume Courty et Tiphaine Havel, « Le courrier parlementaire français. Enjeux et variations d'un travail politique routinier », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 173-194

Christine De Gregorio, « Congressional Committee Staff as Policy Making Partner in the U.S. Congress », *Congress & the Presidency*, 21, 1994, p. 49-66.

Didier Demazière et Patrick Le Lidec, « Introduction. La politique, un objet pour la sociologie du travail », *Sociologie du travail*, vol.50 (3), 2008, p. 137-146.

Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique, Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), « Analyser le travail politique », dans Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique, Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014b, p. 11-33.

Fabien Desage et David Guéranger, « La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales », Paris, Éditions du Croquant, 2011

Mattéi Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8(4), 1967, p. 468-492

Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy et Stéphane Mouton (dir.), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

- Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.
- Julien Fretel et Julien Meimon, « La vie en coulisses. Les collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale (2002-2007) », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 136-156.
- Harrison W. Fox, Susan Webb Hammond, *Congressional staffs: The invisible force in American lawmaking*, New York, The Free Press, 1977.
- Sébastien Gardon et Eric Verdier, « Entre travail politique et action administrative : les directions générales des services en région », *Formation emploi*, n°121, 2013, p. 61-82.
- Philippe Garraud, *Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000.
- Daniel Gaxie, « Questionner la représentation politique », *Savoir/Agir*, n°31, 2015, p. 17-24.
- Laurent Godmer et Guillaume Marrel, *La politique au quotidien. L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*, Lyon, Editions de l'ENS-Lyon, 2016.
- Beth M. Henschen, Edward Sidlow, « The Recruitment and Career Patterns of Congressional Committee Staffs: An Exploration », *Western Political Quarterly*, vol. 39 (4), 1986, p. 701-708.
- Rémy Le Saout, « Les nouvelles règles de la mobilité des directeurs généraux des services municipaux », dans Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique, Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 191-206.
- Patrick Le Lidec, « La relance de la décentralisation en France. De la rhétorique managériale aux réalités politiques de 'l'acte II' », *Politiques et management public*, vol. 23 (3), 2005, p. 101-125.
- Patrick Le Lidec, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, vol. 50 (2), 2008, p. 147-168.
- Rémi Lefebvre, « Les élus comme entrepreneurs de temps. Les agendas des cumulants », dans Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique, Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 53-70.
- Remi Lefebvre et Frédéric Sawicki, « La société des socialistes : le PS aujourd'hui », Paris Éditions du Croquant, 2006.
- Alice Mazeaud (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Pierre Mathiot et Frédéric Sawicki, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France 1981-1993. Recrutement et reconversion », *Revue française de science politique*, vol. 49 (1), 1999, p. 3-30.
- Sébastien Michon, « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 118-135.
- Sébastien Michon, *Les équipes parlementaires des eurodéputés. Entreprises politiques et rites d'institution*, Luxembourg, Larcier-Promoculture, 2014.
- Christophe de Nantois, « Les collaborateurs parlementaires en Grande-Bretagne et en

Allemagne. Variétés et adaptations des statuts juridiques », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 81-100.

Olivier Nay, *La région, une institution: la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Olivier Nay et Andy Smith, « Les intermédiaires en politique », dans Olivier Nay et Andy Smith (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généraliste dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002, p. 1-21.

Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 2002 (1987).

Samuel C. Patterson, « The Professional Staffs of Congressional Committees », *Administrative Science Quarterly*, vol. 15 (1), 1970, p. 22-37.

Eric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

Eric Phélippeau, « La formalisation du rôle d'assistant », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2005, p. 63-80.

Eric Phélippeau, « Le financement de la vie politique française », dans Michel Verpeaux (dir.), *Institutions et vie politique sous la Vème République*, Paris, La Documentation française, 2012.

Barbara Romzek, Jennifer A. Utter, « Congressional legislative staff: political professionals or Clerks? », *American Journal of Political Science*, vol. 41 (4), 1997, p. 1251-1279.

Olivier Roubieu, « Des managers très politiques. Les secrétaires généraux des villes », dans Vincent Dubois et Delphine Dulong (dir.), *La question technocratique*, Strasbourg, PUS, 1999, p. 217-231.

Luc Rouban, « Les sommets de l'exécutif urbain: les maires des villes de plus de 30 000 habitants entre 1983 et 2014 », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015, p. 377-390.

Robert H. Salisbury et Kenneth A. Shepsle, « Congressional Staff Turn-over and the Ties-That Bind », *American Political Science Review*, vol. 75, 1981, p. 381-396.

Ezra Suleiman, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Seuil, 1976

Sébastien Vignon, « Les secrétaires de mairie des communes rurales. La professionnalisation inachevée de collaborateurs politiques », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p. 197-217.

Anne-Catherine Wagner, *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la confédération européenne des syndicats*, Bellecombe-en-Bauges, Edition du Croquant, 2005

Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963 [1917].